



Contrôle vie en communaute

Par **pom**, le **29/05/2008** à **13:54**

Bonjour,

Je suis française d'origine algérienne (née en France) je suis mariée depuis 3,5 ans avec un algérien entré légalement en France (visa court séjour). Celui-ci a obtenu une carte vie privée et familiale d'un an. Depuis, nous n'obtenons que des récépissés et somme en attente de sa carte de 10 ans.

Nous travaillons tous les deux (mon mari a trouvé très rapidement un travail) mais hier alors que nous étions en congé à la maison, quelle ne fut pas notre surprise que la police frappe à notre porte pour constater la communauté de vie (c'est la deuxième fois, la 1ère fois cela a eu lieu il y a environ deux ans).

On nous a posé des questions et on m'a demandé de prouver que nous habitons ensemble : j'ai ouvert l'armoire pour montrer nos vêtements, je les ai conduit à la salle de bain etc.... A la fin, j'ai signalé que nous allions bientôt déménager pour un plus grand appartement. Le policier m'a dit que cela fait plusieurs fois qu'il passe sans trouver personne mais nous avons indiqué que nous travaillons tous les deux et que c'est normal qu'en passant l'après-midi, il n'y a personne !

Qu'en pensez-vous ? Devons-nous nous inquiéter ?

Merci de vos réponses !

Par **frog**, le **29/05/2008** à **14:10**

Bonjour,

A la lecture de votre récit, je ne pense pas que vous ayez à vous inquiéter. On pourra difficilement vous reprocher de ne pas être à la maison aux heures prévues d'une visite surprise. Si le policier a laissé glisser cette considération, je suppose que c'est par frustration d'avoir eu à se déplacer plusieurs fois pour rien. De là à y voir un reproche de sa part, ce serait, je pense, exagéré. :-)

Bref, pas d'inquiétude à avoir.

Par **angie26**, le **29/05/2008** à **21:17**

salut:)

à ta place, je ne m'inquiétera pas, du moment que ses papiers sont en règle et qu'il travaille, ils ne peuvent rien faire, simplement constater qu'effectivement vous vivez ensemble!